



Le bocage : un élément indispensable pour une eau de qualité

Le bocage correspond à un type de paysage rural créé par l'homme constitué de haies et/ou de talus avec de grands arbres entourant des parcelles cultivées ou en prairies. Bois, talus, haies et arbres isolés forgent l'identité de chaque commune.

Le bocage, hérité des pratiques agricoles d'hier, connaît toutefois une forte régression depuis plus de 40 ans. Afin de le revitaliser sur votre commune, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, acteur local de la qualité de l'eau des rivières s'est engagé dans le programme Breizh Bocage et vous propose de réaliser vos projets bocagers.

Le bocage est un élément nécessaire :

Pour la production agricole :

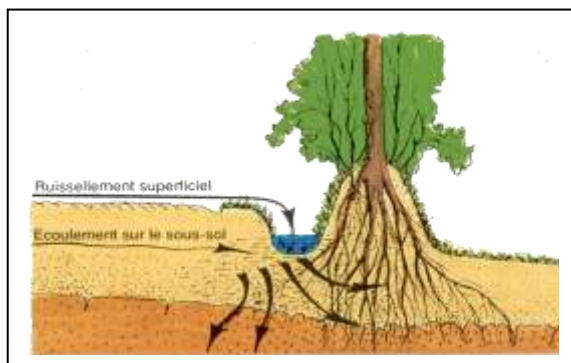
Le bocage agit comme une protection contre les aléas climatiques pour le bétail. Il joue un rôle d'effet brise-vent pour les cultures. Il abrite de nombreux auxiliaires des cultures.

Pour le cadre de vie :

Le bocage permet la production de bois, la récolte de fruits. Il participe à la beauté du paysage.

Pour l'environnement :

Le bocage agit comme une barrière contre l'érosion, il participe à l'épuration de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.



Le programme Breizh Bocage :



Il a pour objectif la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères, talus ou talus boisés. Le dispositif vise principalement à réduire les transferts de polluants vers les eaux superficielles. Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois énergie), la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages. Par ailleurs, il est avant tout important que les communes et les propriétaires pérennisent l'existant.

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust est donc engagé dans le programme Breizh Bocage financé par l'Europe, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Région Bretagne. Il se décompose en 3 volets, un premier volet d'étude à l'échelle du bassin versant désignant ainsi des zones dites prioritaires, un second volet de diagnostic terrain à l'échelle communale avec propositions d'aménagements et le dernier volet étant la phase de travaux. Différents types de travaux sont finançables :

Les travaux neufs : Création de haies à plats et ou sur talus, de talus sans fossé circulant.

Les travaux sur maillage existant : Regarnis de haie.

Les agriculteurs et les propriétaires fonciers qui auraient des projets d'aménagements bocagers sur la commune de Saint Jean Brévelay peuvent contacter Ghislain Néa au SMGBO au **02 97 73 36 49**.

